

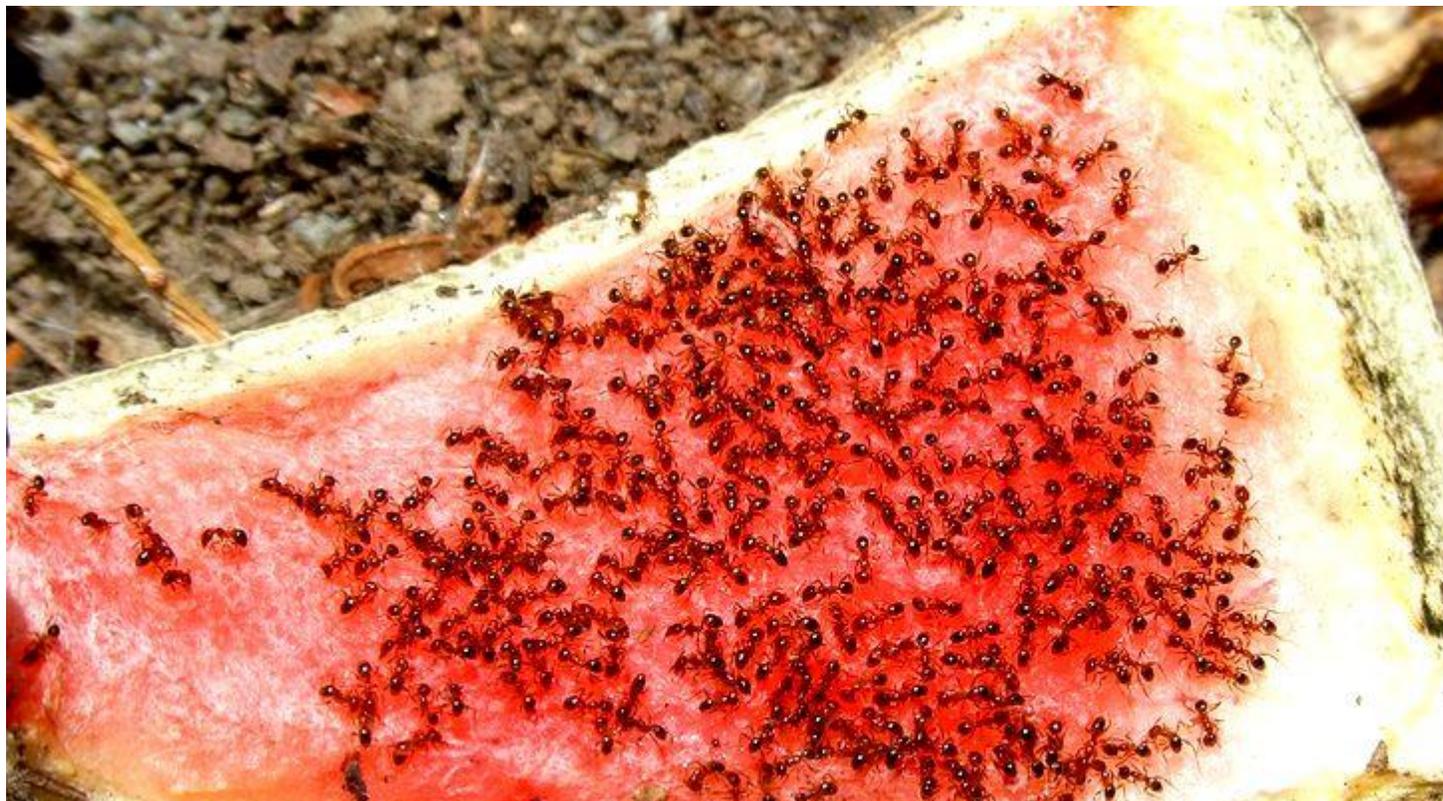
Bolivie : Accusée de vol, elle est châtiée par des fourmis tueuses et meurt de ses piqûres par asphyxie !

de [Aline Timbert](#)

<http://www.actulatio.com/2017/01/05/bolivie-accusee-de-vol-elle-est-chatiee-par-des-fourmis-tueuses-et-meurt-de-ses-piqures-par-asphyxie/#fp0MZcIOOFDuP0Bk.99>

5 janvier 2017

image: <http://www.actulatio.com/wp-content/uploads/2017/01/bolivie05012017.jpg>



Elle était âgée de 52 ans, et a perdu la vie d'une façon aussi surprenante que cruelle, une femme accusée de vol par une foule de la localité de Caranavi (dans les Yungas de La Paz, en Bolivie) a été châtiée avec des fourmis tueuses, et les petites bêtes ont eu raison de sa vie avec ses piqûres atroces sans que les accusations dont elle a été victime ne soient fondées.

La victime et ses enfants ont été attachés autour d'un arbre appelé *Palo Santo* où vivent des fourmis extrêmement dangereuses, elle a succombé à la toxicité des fourmis venimeuses

alors qu'elle était transférée vers un hôpital, tandis que ses deux enfants (deux adultes de 22 et 28 ans) restent sous surveillance médicale.

Le lynchage a eu lieu samedi 31 décembre dans la ville de Caranavi, située à 156 kilomètres au nord-est de La Paz, mais l'affaire est remontée mercredi dans les médias, la victime et ses enfants étaient accusés d'avoir dérobé des voitures.

Les fourmis, qui vivent dans le tronc d'arbre *Palo Santo*, sont dotées d'une puissante toxine nommée *Pseudomyrmex triplarinus*. A petites doses, elle est utilisée pour traiter l'arthrite, mais à des doses élevées, elle peut provoquer une insuffisance rénale et la mort. En 2013, selon le ministère de la Justice, 79 lynchages ont été enregistrés en Bolivie.

L'avocate des victimes, Roxana Bustillos, a fait mention d'un acte de barbarie qui ne montre aucun respect envers « *les valeurs humaines, les droits et les garanties constitutionnelles* ». Les cas de lynchage sont relativement fréquents dans les zones rurales et dans certains quartiers situés à la périphérie des villes en Bolivie. Ceux qui commettent ces actes revendiquent leur droit à mener la « *justice communautaire* », elle est reconnue par la Constitution bolivienne de 2009, mais les autorités ont expliqué à plusieurs reprises que le système judiciaire ne prend pas en charge la punition brutale ou la peine de mort.

« *La mère a eu une issue fatale, elle a succombé à une embolie, il est probable que les fourmis l'aient piqué à la trachée, ce qui a provoqué un oedème et elle ne pouvaient pas respirer* » a déclaré l'avocate Roxana Bustillos. On sait que trois victimes ont également été battues avant d'être attachées à l'arbre. Les deux enfants de la femme décédée ont affirmé qu'ils ne sont en aucun cas des voleurs, et plutôt allés à cet endroit pour essayer de recouvrer une dette.

La Bolivie autorise, par ce procédé singulier, les communautés indigènes à rendre justice et à donner des sanctions dans le cadre de la résolution de conflits, ce en accord avec leur propre système de valeurs et leurs coutumes ancestrales. La justice communautaire existe donc parallèlement au système judiciaire classique qui opère à travers le pays au moyen de tribunaux, toutefois, malgré cette autonomie, les natifs se doivent de respecter les fondements mêmes de la Constitution en vigueur (les châtiments corporels sont ainsi prohibés). Des limites pas toujours faciles à cerner et des actes souvent répréhensibles par ceux qui s'improvisent « juge et partie ».